

## **Ressources complémentaires proposées par l'AFA**

Vous venez de répondre à l'enquête statistique de l'AFA à destination des secteurs fondatif et associatif. Nous vous en remercions vivement !

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances en matière de lutte contre les atteintes à la probité, le [site internet de l'Agence](#) met à la disposition de tous de nombreuses informations et ressources pédagogiques et pratiques utiles. Nous en avons sélectionné quelques-unes ci-après.

Tout d'abord, vous pouvez consulter les [Recommandations de l'AFA](#), publiées en janvier 2021, qui détaillent ce qui est préconisé par l'Agence, notamment de la part des organisations soumises à son contrôle, dans la mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité,.

L'AFA publie par ailleurs régulièrement des guides thématiques ou sectoriels pour détailler certains points spécifiques d'un tel dispositif ou pour préconiser des bonnes pratiques à partir de situations concrètes qu'elle recense avec le concours des acteurs de terrain. Sont plus particulièrement signalés à votre attention les deux guides suivants :

- [La politique cadeaux et invitations dans les entreprises, les EPIC, les associations et les fondations](#)
- [Maîtriser le risque d'atteinte à la probité au sein des associations et fondations reconnues d'utilité publique : bonnes pratiques relatives à la gouvernance et la gestion du don](#)

L'Agence met également à votre disposition différents outils pour approfondir ([Lexique](#)) et tester vos connaissances de manière ludique ([Jeu sérieux](#) et [Quiz](#)). Le jeu sérieux permet en une heure d'aborder de manière très pédagogique, ludique et interactive, les différentes infractions d'atteinte à la probité.

Enfin, si vous souhaitez déployer un dispositif anticorruption au sein de votre organisation, l'AFA peut vous accompagner dans cette démarche en :

- répondant ponctuellement à vos questions adressées sur : [afa@afa.gouv.fr](mailto:afa@afa.gouv.fr) ;
- vous accompagnant individuellement ou collectivement dans la mise en place des différents outils qui vous permettront de maîtriser le risque de corruption et autres atteintes à la probité. Les modalités de cet accompagnement sont précisées dans la [Charte de l'accompagnement des acteurs publics](#) de l'AFA.